

l'usine de la *Dow Chemical* a été construite à peu près en même temps que celle de la *Polymer*.

M. Johnston: Le Gouvernement demande, à ce poste, \$37,999,966. Ce n'est pas une mince somme. Toutefois, comme le ministre l'a dit il y a un instant, il s'agit d'une vaste usine qui représente de fortes immobilisations. Elle constitue véritablement un élément d'actif pour le Canada. Ce serait, d'après le ministre, la plus grande entreprise du genre en Amérique du Nord. Il y a donc lieu de la tenir pour avantageuse. Félicitons le ministre du bon fonctionnement de cette usine, très bien administrée. Cela s'est produit alors que le Canada, toute l'Amérique du Nord en fait, éprouvait un pressant besoin de caoutchouc et de produits de caoutchouc. Voici le point que je veux faire ressortir. En 1951, le ministre a dit que cette importante usine rapporterait à peu près neuf millions de dollars de bénéfices. C'est là un montant considérable. Il me semble cependant que l'existence d'une industrie de ce genre pour alimenter l'industrie privée au pays et aux États-Unis en matière première, devrait nous valoir certains avantages en ce qui a trait aux produits qui contiennent du caoutchouc.

Le représentant de Charlotte a parlé récemment du prix des pneus pour automobiles aux États-Unis. Il a dit que le même pneu, fabriqué à partir des matières premières fournies par *Polymer* coûtait à peu près \$19 aux États-Unis et \$37 au Canada. Le ministre nous dira qu'il n'y peut rien, ce qui est probablement exact. Nous dirait-il quel est le rapport entre le prix auquel *Polymer* vend son produit à l'industrie canadienne et celui auquel elle le vend à l'industrie américaine. Sauf erreur, les prix sont à peu près les mêmes; je serais fort étonné qu'il en fût autrement. Je ne demande pas au ministre de nous dire quels sont ces prix car ce serait contraire aux meilleurs intérêts de l'industrie. J'estime cependant qu'il est opportun de demander quel est le rapport entre les deux, afin que les Canadiens sachent que le pays reçoit une part suffisante de la valeur de ces produits d'origine canadienne comparativement aux produits fabriqués aux États-Unis à partir de la même matière première.

Le très hon. M. Howe: Monsieur le président, une mise au point s'impose à propos de la première affirmation du député portant que le Gouvernement demande 38 millions. Aucune somme d'argent ne change de mains. Un montant de 38 millions figure dans les livres de l'État à titre de placement dans l'usine *Polymer* et le gouvernement fédéral est le propriétaire de cette usine. Il est proposé maintenant d'en céder la propriété à la com-

pagnie. Ce chiffre de 38 millions représente simplement le transfert du placement dans sa présente forme, des livres de l'État. Le placement devient maintenant des actions et des obligations émises contre l'usine dont le Gouvernement, qui y avait placé 38 millions, gardait jusqu'ici la propriété directe.

Pour ce qui est du prix du caoutchouc au Canada et aux États-Unis, nous vendons ce produit, aux États-Unis, au prix courant du marché américain. Au Canada, nous le vendons au prix courant du marché canadien. Depuis plusieurs mois, le prix était quelque peu plus élevé aux États-Unis mais il a fléchi, il y a un mois environ, de sorte que le caoutchouc se vend maintenant plus cher au Canada. Comme les fabricants canadiens ont obtenu leur caoutchouc à meilleur compte pendant un certain temps, nous avons cru que nous pouvions prendre le temps de souffler avant de rajuster le prix canadien.

M. Johnston: La différence est-elle appréciable?

Le très hon. M. Howe: Non, un cent ou deux.

M. Johnston: Pas assez pour influencer sur le prix des pneus?

Le très hon. M. Howe: Non, la différence ne modifiera nullement le prix des pneus.

M. Huffman: J'ai écouté très attentivement les observations de l'honorable député de Lambton-Ouest. Il a eu des mots très élogieux à l'adresse de toutes les personnes qui sont en rapport avec *Polymer* mais il a oublié de mentionner que le très honorable C. D. Howe, ministre du Commerce avait eu assez de clairvoyance et de confiance dans le Canada pour favoriser l'établissement d'une telle entreprise au pays. Il convient, je crois, de reconnaître le mérite quand on le rencontre.

M. Murphy: Je l'ai dit il y a environ deux ans.

M. Nowlan: Je ne vais pas me laisser aller à discuter le rôle du Parlement. J'approuve, dans une large mesure, ce qui s'est dit à la Chambre cet après-midi. Je veux revenir sur ce poste, car il est ainsi conçu:

Autorisation de conclusion et d'exécution...

Cette convention a-t-elle été signée ou attendons-nous, pour la signer, qu'elle ait été adoptée?

Le très hon. M. Howe: Lorsque le poste en question aura été adopté, la convention sera rédigée et signée.

M. Nowlan: Voilà la réponse que j'attendais. Elle appelle, à mon sens, quelques observations. Après s'être entendu louer, le minis-